

**DECISION MODIFICATIVE PORTANT SUR L'ATTRIBUTION DU
CONTRAT RELATIF A L'ACQUISITION DE PETITS
EQUIPEMENTS, DE MATÉRIELS D'ARMEMENT ET
D'ENTRAÎNEMENT ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION
INDIVIDUELLE SPECIFIQUES POUR LES AGENTS DE LA
POLICE MUNICIPALE ET ASVP – PF 23020**

DIRECTION
Vie de la Cité – Accès aux Services Publics
Et aux Ressources Internes

Direction Commande Publique

Affaire suivie par Mme Sophie Strugala
Rédacteur principal 2^{nde} cl
LG/SST

Le Maire de la Ville de LENS,

Président de la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin,

Vu la délibération en date du 25 mai 2020 relative à l'application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n°2022-2812 du 26 septembre 2022 portant délégations à des adjoints au maire,

Vu le code de la commande publique et en particulier l'article R2123-1 1^o,

Vu la décision n°2023-388 en date du 17/11/2023 relative à l'attribution du contrat à la société GK PRO,

Considérant qu'une erreur matérielle s'est glissée à l'article 2 de la décision concernant la date de fin de la première période, il y a lieu de modifier la date indiquée pour être conforme à l'acte d'engagement,

Décision n° 2024- 242

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240807-dec2024-242-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/08/2024

DECIDE

ARTICLE 1 : De modifier la décision n° 2023-388, en date du 17/11/2023, en son article 2 de la manière qui suit :

« ARTICLE 2 : *Le contrat est passé sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée allant de la notification du contrat au 31 octobre 2024. Il sera éventuellement reconduit 2 fois un an à l'initiative de la collectivité sans que le titulaire ne puisse s'y opposer. »*

ARTICLE 2 : Les autres clauses de la décision restent inchangées.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général Adjoint des services en charge de la vie de la cité, l'accès aux services publics et ressources internes est chargé de l'exécution des dispositions de la présente décision qui fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Lens : www.villedelens.fr (Rubrique Actes Administratifs).



Fait en l'Hôtel de Ville, le 07-08-2024

Pour Le Maire
L'adjoint au Maire

Pierre MAZURE

